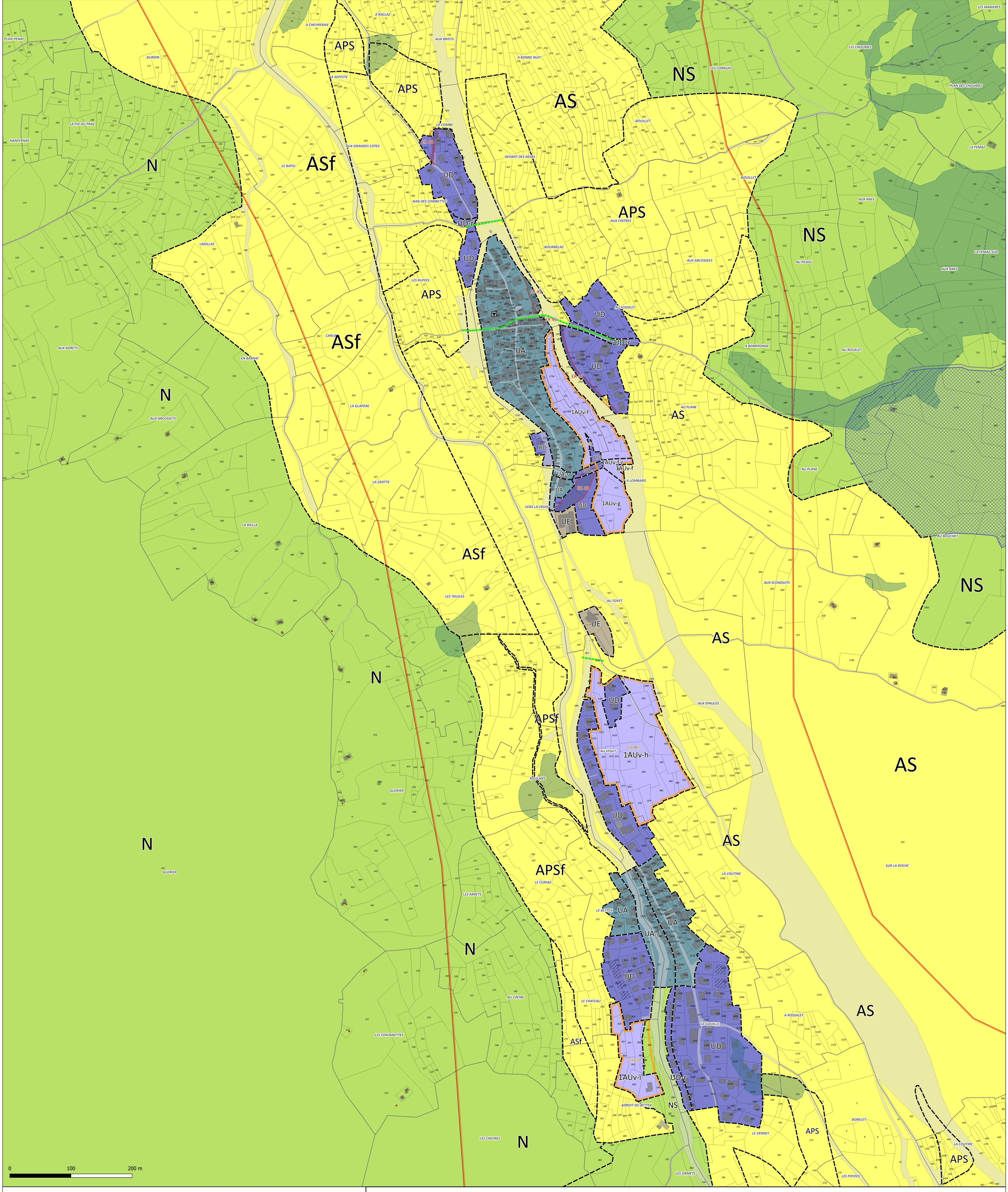

Signification des noms de zones

Zones Urbaines

UA : zone d'habitat ancien

UA-t : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique

UD : zone d'extension en continuité des villages

UD-t : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique

UE : zone d'équipements publics et collectifs

UG : zone urbaine des Grangerais

USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires

USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique

USValT : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens

UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires

Zones A Urbaniser

1AUg : zone à urbaniser des Grangeraies

1AUv (a,b,c,e,f,g,h,i,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages

Indice "r" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)

Zones Agricoles

A : zone agricole

AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise

AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver

ASf : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver

AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville

ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf

APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver

APSf : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver

ASfG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver

Zones Naturelles

N : zone naturelle

NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver

NSf : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinées à la pratique du ski de fond en hiver

NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires

N-envt : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombres, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombres au droit du village de Villarenger

NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés

NSCimeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron

Zonage PLU

- Limite des zones
- Agricole
- A Urbaniser
- Naturelle
- Urbain (A)
- Urbain (D)
- Urbain (E)
- Urbain (G)
- Urbain (S)
- Urbain (Z)

Cadastre

- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti non cadastré
- Parcelle cadastrale
- Lieux-dits

Prescriptions

- Chalet d'alpage
- Lac de faible importance (L122-12)
- Emplacement Réservé (L151-41)
- Zone humide (L.121-23 R.121-4 5°)
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Périmètre d'application du PPRNP
- Périmètre de protection immédiat et rapproché de captage AEP
- Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation (L151-6)
- Bâtiment agricole abritant des annimaux
- Restaurant d'altitude

Autre

- Cours busés des torrents

Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DELEGUEE
DE SAINT MARTIN DE BELLEVILLE
Département de la Savoie

REVISION GENERALE
Approuvé par délibération du 20/01/2020

ECHELLE
1/2500

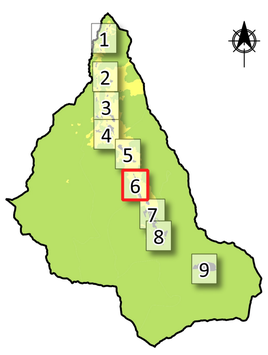

Praranger | Le Bettaix

6